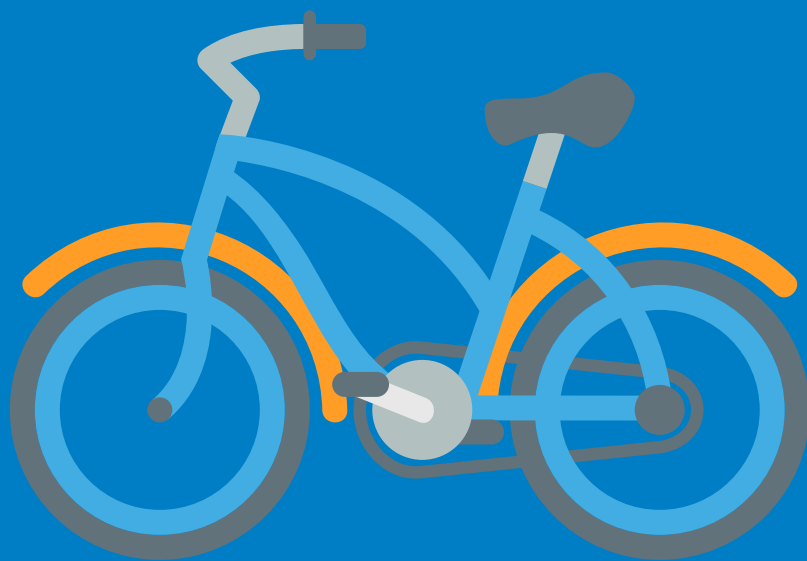


Vivre ma ville à *vélo*!



DEMANDE

D'AIDE À L'ACHAT

D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

A fin d'encourager l'évolution des comportements en matière de déplacement et de développer l'utilisation des véhicules « propres », la Commune a mis en place un dispositif de participation financière à l'achat de vélo à assistance électrique.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- ✔ Être majeur
- ✔ Être domicilié à Ouistreham Riva-Bella en résidence principale
- ✔ Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur, égal ou supérieur à 13 489 €

Montant de l'aide attribuée :

Une seule aide peut être attribuée par foyer. Le montant de l'aide est fixé en fonction du revenu du foyer fiscal, sous réserve de la recevabilité de la demande et de la présentation des justificatifs :

Revenu du foyer fiscal	Aide communale	Autres aides
< ou égal à 13 489€ / part	200€	200€ de l'État 50€ de CLM (inclus dans l'aide de la Ville)
> 13 489€ / part	100€	

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- ✔ Être neuf
- ✔ Ne pas utiliser de batterie au plomb
- ✔ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)

■ La commune sera chargée d'avancer la part Caen la mer (< ou égal à 13 489€/part = 50 €), qui lui sera remboursée par Caen la mer en fin d'année sur la base d'un état annuel fourni par la commune.

■ La part État (< ou égal à 13 489€/part = 200 €) pourra être perçue à l'initiative du demandeur, dans le cadre de la procédure établie spécifiquement pour cette aide. Pour faire votre demande, rendez-vous sur : economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Le formulaire doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou titre de séjour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition
- Facture d'achat du vélo
- Avis d'imposition de l'année précédant l'achat
- RIB

À COMPLÉTER ET SIGNER

- J'atteste sur l'honneur que je ne céderai pas mon vélo dans l'année suivant son acquisition.

Je soussigné(e)....., domicilié(e) à Ouistreham Riva-Bella, demande l'attribution de la participation financière par la Ville de Ouistreham Riva-Bella pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Votre adresse mail@.....

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions d'attribution citées ci-dessus et mentionnées dans la délibération du Conseil municipal du 8 mars 2021.

Fait à Ouistreham Riva-Bella, le Signature

DOSSIER À RETOURNER OU À DÉPOSER À

Ville de Ouistreham Riva-Bella - Service Finances
Hôtel de Ville - Place Albert-Lemarignier 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA
Renseignements : 02 31 97 73 25 - info@ville-ouistreham.fr